



## Question d avenir

-----  
Par Almag

Bonjour,

Je suis fonctionnaire de police et je rencontre actuellement des difficultés avec ma hiérarchie au sein de mon commissariat. Lors d'un entretien oral, il m'a été laissé entendre qu'il serait préférable que je quitte le service et qu'en cas de refus je pourrais être amené à partir malgré moi.

Je suis le second d une brigade et nous avons un gradé qui pose problème et nous empêche de travailler correctement et à faire venir du monde.

Nous avons tout essayé, même lui parler mais pour la hierarchie, étant le gradé principal, c'est à moi qu on demande de partir quitte à ce que tout le monde parte.

À ce jour, je n'ai pas connaissance d'écrits défavorables à mon encontre ni de procédure disciplinaire engagée. Mon travail a auparavant reçu des évaluations positives et plusieurs collègues ne comprennent pas la situation.

J'ai déjà pris contact avec un syndicat, mais j'aimerais avoir un avis juridique extérieur.

Mes questions sont :

Une hiérarchie peut-elle demander oralement à un agent de partir sans procédure formelle ?

Dans quelles conditions une mutation ou un départ dans l'intérêt du service peut-il être décidé ?

Quels sont mes droits pendant cette phase ?

Dois-je demander systématiquement des écrits ou des comptes rendus des entretiens ?

Merci d'avance pour vos conseil